Image not found or type unknown

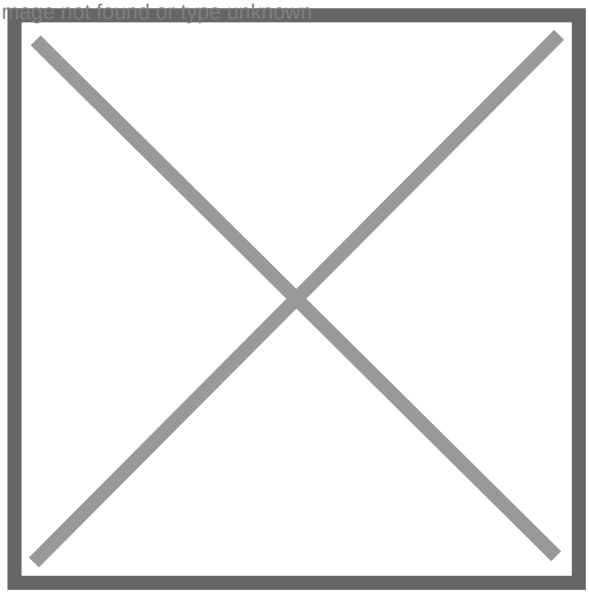

79 ans sous pression psychologiques

Par **Soniadenice**, le **04/10/2014** à **18:58**

Bonjour
Je suis madame Sona née le 25 avril 1935, j ai 79 ans, mon époux
Patrice est né en 1954 il 60 ans,nous hébergeons ma fille issue d un mariage antérieur
Jacqueline née en 1957 qui suite a son divorce et ensuite des déboires amoureux c est retrouvée a la rue, elle est chez nous depuis plus de 4 ans. Cela devait être temporaire , mais bon .....
Elle avait trouvé un emploi mais la perdu et depuis plusieurs mois elle est au chômage indemnisé 940 ou 950 euros par mois

J' envoyé mon mari pour faire une main courante au commissariat mais ils ont dit
c est pas possible, alors je vous écris , pour signaler les faits qui vont suivre et demander conseils

depuis quelle est la chez nous ,ma fille , qu elle est ou pas de revenu , me demande sans arrêt de l argent , arguent qu elle a plus d argent pour ses cigarettes , ou qu elle est malade et peut
pas payer le docteur , au début c était en douceur et la depuis 3 ou 4 mois c est insupportable il y a des pressions psychologique , qui me font mal pas de menace réelles mais de la méchanceté,c est plus prête moi 20 ou 50 euros , c est , DONNE MOI et vite sinon je sais pas ce qui va ce passé .Alors je n en peut plus on ne voulais pas en venir la mais suite a mon attaque
mon mari dit c est assez maintenant , ta vie est en danger de par ta santé a cause d elle ,il faut qu elle aille ailleurs

le problème c est qu elle pourrait prendre un logement ou studio , mais .... Dès qu elle touche de l argent salaire ou indemnités elle va au casino et perd tout.on lui a dit de ne pas le faire , d'arrêter , mais non rien y fait et bien sur après les demandes pressante sur

moi
recommence
Alors nous avons décider avec mon époux que la c est fini on la veut plus chez nous a t a on le droit ou pas ???
elle a un fils Fabien il a qu a s occuper de sa maman ??????
QUEL conseil pourriez vous me donner s il vous plais , de manière a ce que ensuite j ai pas d histoire avec la loi ou autre ,tout en ayant toujours ma fille pour fille, je suis sa mere je lui veux pas de mal je l aime , mais la j en peux plus je suis sans arrêt sur le qui vive j ai peur des cris , des histoires etc ;;;

je vous remerci d avance et excusez moi d avoir été si longue dans mes explications
merci

Par **moisse**, le **04/10/2014** à **19:51**

Bonsoir,
[citation]Alors nous avons décider avec mon époux que la c est fini on la veut plus chez nous a t a on le droit ou pas ??? [/citation]
Bien sur, c'est votre droit le plus strict.
Comme on dit chez nous, pas de porte en briques, elle s'ouvre dans les 2 sens.
Votre fille est majeure, vous pouvez donc lui demander de prendre le large sans délai d'aucune sorte.
En outre si le fisc vous tombe dessus, ses revenus seront additionnés aux vôtre et vous risquez de perdre des abattements sur la taxe d'habitation.

Par **Soniadenice**, le **05/10/2014** à **16:34**

je vous remercie pour votre reponse
la son fils l a emmenée chez lui je ne sait pas pour combien de temps on verra
encore merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés